M. le Président rappelle le témoin aux convenances.

M. Mazet. — M. Pichat a altéré la vérité. Je déclare que MM. Pichat et Besson ont ourdi entre eux une machination odieuse contre le Président du Conseil.

VIF INCIDENT

J'accuse M. Pichat d'avoir trafiqué de son mandat. (Vives protestations, bruits).

M. Le président. — Je ne puis vous permettre de continuer ainsi.

Le témoin continue à prononcer des paroles qui se perdent dans le bruit.

Le président agite vivement sa sonnette.

M. Poulain. — Connaissez-vous le nom de l'X.

M. Mazet. — Je ne sais pas ce que j'ai entendu dans les couloirs des cabinets d'instruction.

Des personnes prononçaient le nom d'un journaliste originaire du Dauphiné, habitant le Nord de la France et qui aurait vu M. Lantelme.

M. Anthime Ménard. — Ne serait-ce pas M. Gancherand ? (M. Gancherand appartenait au Syndicat de la Presse du Nord comme rédacteur au *Journal de Roubaix*).

M. Mazet. — C'est dans ce genre là, mais on reconnut que ce journaliste n'avait pas été à Grenoble et on pensa qu'il fallait en trouver un autre. C'est alors qu'on prononça le nom de M. Lepère.

M. Poisson. — Que vous a dit M. Guerre lorsqu'il est revenu de Grenoble ?

M. Mazet. — Il m'a demandé une consultation de droit pour constituer une société en vue d'acheter une marque de liqueur comme celle de la Grande-Chartreuse.

M. Poisson. — Cela ne vous a pas étonné ?

M. Mazet. — Non. Je pensais que cette idée lui *avait été suggérée à Valence par M. Odier.*

M. Poisson. — Connaissez-vous les documents envoyés par M. Guerre à M. Odier ?

M. Mazet. — Non. Je sais seulement que M. Odier a refusé de les communiquer à l'instruction.

Il est très vraisemblable qu'ils avaient trait au projet de société au sujet duquel M. Guerre m'avait consulté.

M. Poisson. — M. Guerre a-t-il engagé des négociations pour l'achat de la marque ?

M. Mazet. — Je n'y ai pas collaboré en tous les cas.

M. Beauregard. — Vous êtes en contradiction avec M. Vervoort au sujet des permis.

M. Mazet. — M. Vervoort a eu à diverses reprises des erreurs de mémoire. Il est tout naturel d'ailleurs qu'il n'ait pas ajouté d'importance aux détails de cette affaire.

M. Simonet. — Dans l'entretien du boulevard Haussmann, M. Vervoort a-t-il montré des pièces quelconques pour prouver son crédit auprès du gouvernement et en particulier auprès de M. Edgar Combes ?

M. Mazet. — Aucune, et il n'a pas été question du gouvernement.

M. Poulain. — Comment avez-vous piloté un homme que vous jugiez aussi mal que M. Besson depuis le banquet du café Cardinal ?

M. Mazet. — Pour faire plaisir à Mme Guerre qui croyait en avoir besoin pour sa demande au Ministère du Commerce.

M. Colliard. — Vous ne connaissiez pas l'X ?

M. Mazet. — J'ai dit ce que je savais là-dessus.

M. Colliard. — Et les quatres parlementaires?

M. Mazet. — Je ne les connais pas. Il y a eu des journalistes qui ont fait du chantage auprès de M. Lepère. Parmi eux se trouvait un député, c'est tout ce que je sais.

M. Berthoulat. — A quelle date se placent les souvenirs du témoin sur l'X.

M. Mazet. — Au moment de l'instruction pour le journaliste du Nord dont j'ai parlé.

M. G. Berger. — On n'a pas parlé de M. Lepère avant ces jours derniers ?

M. Mazet. — Non ! à ma connaissance. Je constate que c'est grâce aux députés nationalistes que nous n'avons pas pu poursuivre M. Besson puisqu'ils ont proposé et voté l'amnistie (Protestations).

M. Mazet se retire.

M. le Président règle ainsi l'ordre du du jour de la prochaine séance : Demain, à une heure, audition de M. Menairez, M. le syndic de la faillite Lepère, M. Pichat et les députés de l'Isère.

La séance est levée à 8 h. 1|2.

LE PARLEMENT

CHAMBRE

LA SÉANCE

M. Henri Brisson préside.

Le service de deux ans

On revient à l'article 39 de la loi, aux termes duquel les jeunes soldats ayant subi des punitions de prison ou de cellule d'une durée supérieure à huit jours, pourront être maintenus au corps après la libération de leur classe pendant un nombre de jours égal aux punitions subies.

M. Fournier demande la suppression de cet article qui, assure-t-il, enfreint l'égalité. L'orateur soutient que les militants républicains socialistes font souvent du rabiot qui leur est infligé par les officiers réactionnaires.

Il lit une brochure où il est dit que l'armée de la République est au service de l'Eglise romaine.

Il assure que les officiers sortis du rang sont mis en quarantaine.

M. Lasies. — C'est absolument inexact.

M. Fournier. — Je parle des officiers républicains.

Le ministre de la guerre. — Je voudrais qu'il fût bien reconnu, une fois pour toutes, ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire souvent ici, que le ministre de la guerre entend que la politique n'entre pas dans l'armée.

Les soldats ont autre chose à faire que de la politique dans les casernes.

Je reconnais que l'on peut mettre au passif de certains officiers des actes qui ne sont pas précisément des actes républicains.

M. Fournier a apporté ici les plaintes de soldats reproduites par des journaux. Or, tout militaire, le simple soldat comme l'officier, a le droit de se plaindre par la voie hiérarchique, qui doit être respectée.

On nous a soumis des reproches et des accusations anonymes. Nous ne saurions accepter de telles dénonciations.

On adresse au corps d'officiers des reproches injustifiés. L'armée et les écoles militaires suivent le mouvement démocratique.

Est-ce une [illegible] que l'école où M. Fournier, lors de sa première conférence, a été couvert d'applaudissements par tous les élèves ?

La suppression de l'article 39, que réclame M. Fournier, n'est pas justifiée. On ne peut ainsi affaiblir l'autorité militaire et empêcher la répression nécessaire de certaines fautes.

Si une faute est commise deux jours, par exemple, avant la libération de la classe, il faut bien qu'elle puisse être punie.

L'article 39 est une amélioration du régime actuel, et nous demandons à la Chambre de l'adopter.

L'amendement est repoussé par 426 voix contre 147.

M. Colliard propose que le chiffre de trente jours soit substitué à celui de huit jours dans l'article 39.

L'amendement de M. Colliard est repoussé après pointage par 265 voix contre 261.

M. le lieutenant-colonel Rousset demande d'ajouter les mots suivants dans le deuxième paragraphe de l'article 39 relatif aux sous-officiers : « Si les punitions ont été encourues par eux antérieurement à leur nomination. »

La commission accepte cet amendement.

M. [illegible] propose que le temps de *rabiot* soit limité à un nombre de jours égal à la moitié du nombre de jours de prison ou de cellule.

M. le Rapporteur déclare que la commission repousse l'amendement qui, par 326 voix contre 205, est pris en considération.

M. le rapporteur. — En présence de ce vote, la Commission accepte l'amendement.

Sur une question de M. Lasies, le rapporteur déclare qu'il s'agira en ligne de compte que les punitions excédant huit jours de prison en une seule fois.

M. Lasies. — Avec cette interprétation, un soldat qui aura accumulé 30 jours de prison par peines inférieures à 8 jours, partira avec la classe alors que celui qui aura subi 8 jours de prison en une seule fois sera retenu.

M. le rapporteur. — C'est intentionnellement que la Commission a frappé plus sévèrement les hommes ayant encouru de grosses punitions.

L'article 38 (ancien 39), est adopté.

Sur l'article 30 (ancien 40) M. Gauthier (de Clagny) a la parole.

Gauthier (de Clagny). — Cet article détermine les obligations de tous les Français, en cas de mobilisation ; mais on a oublié de parler des devoirs des membres du Parlement.

Quel sera le devoir de ceux qui sont en âge d'être soldats.

M. le Rapporteur. — Ils partiront.

M. Gauthier (de Clagny) dit que c'est aussi son avis.

Il lui paraîtrait monstrueux que les membres des deux Chambres astreints à partir, après avoir voté la mobilisation, ne partissent pas à la frontière. (Très bien. Très bien).

On a soutenu que le devoir des membres du Parlement, en cas de guerre, était de continuer à remplir leur mandat.

Quelle est l'opinion du Gouvernement sur cette question ?

M. le Ministre de la guerre. — La question du service, en temps de guerre, est très délicate. Elle est, d'ailleurs, à l'étude.

En ce moment le ministre ne peut donner d'autres explications (Très bien).

M. le Rapporteur dit que la question soulevée par M. Gauthier de Clagny, ne peut être tranchée dans la loi de recrutement.

Elle est à l'étude : la 11e commission d'initiative a nommé un rapporteur favorable à la proposition de M. Gauthier de Clagny. La discussion viendra donc prochainement devant la Chambre.

*M. Gauthier de Clagny demande au Gouver*nement de se prononcer soit en faveur d'une loi spéciale, soit en faveur d'un projet de révision de la Constitution.

M. Guyot de Villeneuve dit qu'il a déposé une motion tendant à proposer à la Chambre le vote immédiat de la proposition de M. Gauthier de Clagny.

Sur la proposition du Président, il consent à ajourner la discussion de cette motion jusqu'à la fin de la séance.

M. Bignon présente un amendement tendant à rétablir entre les 2e et 3e paragraphes de l'article 39, le texte suivant, adopté par le Sénat.

« Les étudiants en médecine et en pharmacie, et les élèves ecclésiastiques sont versés dans le service de santé ».

M. le rapporteur. — En ce qui concerne les étudiants en médecine et en pharmacie, la Chambre a tranché la question par les articles qu'elle a votés.

Il y aura plus d'infirmiers qu'il n'en faudra, et déjà on est obligé de refuser des galons à un certain nombre de pharmaciens.

En ce qui concerne les élèves ecclésiastiques, il n'y a pas lieu de leur faire un traitement de faveur ; on les soustrait d'ailleurs, par l'amendement, complètement au feu ; ils ne feraient pas des brancardiers, car les brancardiers sont constitués par les musiciens. (Applaudissements à gauche).

M. Lemire proteste : Il ne s'agit pas d'un privilège, encore une fois, il s'agit d'un service spécial, dans lequel le danger est aussi grand qu'ailleurs. (Très bien, à droite).

M. le ministre de la guerre. — Quand j'ai fait ma proposition, il y avait, dans la loi, qu'au moment de la mobilisation les élèves ecclésiastiques devaient être versés dans le service de santé ; il était logique de demander alors qu'on les préparât à ce service en temps de paix.

Mais la situation n'est plus la même, puisque, désormais, les élèves ecclésiastiques doivent faire deux ans de service actif. (Très bien. Très bien à droite).

A la majorité de **349** voix contre **212** sur **561** votants, l'amendement de MM. Bignon et Lemire n'est pas adopté.

L'article 39 est adopté.

M. Bouveri présente un amendement tendant à modifier, comme suit, le 1er paragraphe de l'article 40 :

« Les hommes de la réserve de l'armée active sont assujettis, pendant leur temps de service dans ladite réserve, à prendre part à *une* manœuvre d'une durée de quinze jours pleins, non compris le jour de l'arrivée et celui du départ. »

L'orateur regrette que ses propositions antérieures, par lesquelles il demandait la suppression complète des périodes de réserve, n'aient pu être accueillies ; il estime toujours que ces périodes sont inutiles. C'est pour essayer d'arriver à un premier résultat, qu'il a déposé l'amendement actuel.

Le rapporteur combat l'amendement Bouveri qui par 355 voix contre 221 n'est pas pris en considération.

M. Sireyjol présente l'amendement suivant :

Les hommes de la réserve de l'armée active sont assujettis, pendant le temps de service dans ladite réserve, à prendre part à deux appels dont la durée ne pourra excéder six jours, non compris le jour de l'arrivée et celui du départ.

Les hommes de l'armée territoriale ne sont assujettis à aucun service.

M. Guyot de Villeneuve présente l'amendement suivant : Dans le premier paragraphe de cet article, au lieu de « 15 jours pleins non compris le jour d'arrivée et celui du départ » mettre « 21 jours y compris le jour d'arrivée et celui du départ. »

Dans le 2e paragraphe, au lieu de « 6 jours » mettre « 7 jours. »

L'orateur estime que sous le régime de la nouvelle loi, les réservistes seront plus instruits qu'ils ne l'étaient sous la loi de 1889. On peut donc réduire à 21 jours la période de 28, mais il y aurait inconvénient à adopter le chiffre de 15 jours proposé par la Commission.

Le rapporteur combat l'amendement.

La Commission a cru que grâce aux facilités de communication, la période pourrait être réduite à 15 jours.

Le Ministre de la guerre soutient énergiquement l'amendement, car cela voudrait dire qu'on ne veut pas appeler les réservistes.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Lasies, le Président de la Commission, Coache, Ferdinand Bougère, le Marquis de Rozambo, Dutreil, l'amendement de M. Guyot de Villeneuve est repoussé par **374** voix contre **186**.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. Guyot de Villeneuve dépose un projet de résolution invitant le gouvernement à déposer un projet de loi réglant la situation des membres du Parlement au moment de la mobilisation. Il demande l'urgence et la discussion immédiate.

L'urgence, combattue par le Ministre de la guerre est repoussée par 386 voix contre 74.

M. Morlot demande à la Chambre d'inscrire à l'ordre du jour d'une des séances du matin à la suite de la discussion du projet de loi sur les sociétés d'assurance la discussion du projet de loi concernant le régime du gaz à Paris.

L'urgence est déclarée.

La séance est levée à 7 heures et renvoyée à demain matin, 9 heures.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

France

Le personnel des tabacs

Paris, 27 juin. — Le congrès de 1904 est clos.

Une délégation du personnel des manufactures des tabacs a été reçue samedi par M. Rouvier, ministre des finances, auquel ont été exposés longuement les desiderata de la corporation.

D'après les réponses qui leur ont été faites, les délégués estiment que le ministre n'a pas été renseigné d'une façon suffisamment exacte et précise sur les conséquences de l'application de la journée de huit heures dans les manufactures des tabacs.

Aussi, de retour à la Bourse du travail, les représentants des ouvriers et ouvrières ont fait adopter par le congrès un ordre du jour déclarant que la réduction des heures de travail, — sans diminution de salaire — réclamée par le personnel, peut être accordée sans qu'il devienne nécessaire de reconstruire ou d'agrandir les ateliers actuels où, le cas échéant, l'outillage pourrait être augmenté.

Si satisfaction leur était, malgré tout, refusée sur ce point, les ouvrières et ouvriers des tabacs auraient recours à la grève générale.

M. Rouvier, à propos de la retraite proportionnelle, a dit aux délégués qu'il demanderait au Parlement d'abaisser à quinze ans au lieu de vingt, le bénéfice de l'admission.

Quant à la retraite entière, le ministre est d'accord avec le personnel pour l'abaissement à l'âge de cinquante-cinq ans pour les hommes et cinquante ans pour les femmes. Dans tous les cas, il serait retenu un trentième par année de service accomplie en moins. En revanche, les ouvriers restant à leur poste, de soixante à soixante-cinq ans, bénéficieront d'une augmentation équivalente à un trentième par année de service supplémentaire.

Avant de se séparer, les congressistes ont réélu le bureau de la fédération.

Le capitaine Muller

Paris, 27 juin. — On se souvient des voies de fait auxquelles, il y a quelques mois, le capitaine en retraite Muller s'est livré, à Paris, sur le général O'Connor, alors commandant de la division d'Oran. Traduit, à la suite de ces faits, devant un Conseil d'enquête, il avait été relevé de son service aux remontes, mais non rayé des cadres de l'armée territoriale.

Les griefs du capitaine Muller visaient, non seulement le général O'Connor, mais aussi le colonel Billet, du 3e régiment de spahis, qu'il accusait de s'être fait autrefois contre lui, l'instrument de rancunes supérieures.

On rapporte de Batna que, dans la nuit de samedi à dimanche, tandis que deux escadrons de spahis, sous les ordres du colonel Billet, faisaient des exercices d'embarquement à la gare, le capitaine Muller, qui venait d'arriver de Nantes, s'approcha du colonel et l'injuria violemment en levant la main sur lui ; aussitôt le colonel donna l'ordre à des spahis de se saisir du capitaine, qui fut appréhendé par des cavaliers, mais qui continua à apostropher le colonel à distance, et lui lança de loin ses gants.

Arrivé à l'hôtel, le capitaine Muller écrivit au colonel Billet qu'il attendrait ses témoins jusqu'au lendemain à midi.

La mort du comte Georges de Behague

Paris, 27 juin. — Le 18 juin on trouvait dans les bois de Marnes-la-Coquette le corps d'un inconnu, la tête trouée de deux balles.

Nous annoncions alors que l'enquête ouverte à ce sujet aurait établi l'identité du cadavre. Il s'agit de M. Georges de Behague, ancien chef de cabinet du préfet de la Haute-Vienne.

Le comte de Béhague

Le comte Georges de Béhague, qui était le fils de riches propriétaires du Pas-de-Calais, avait donné sa démission de ses fonctions administratives. il y a déjà un certain temps, et il était venu s'installer à Paris. Jouissant d'une fortune évaluée à quatre cent mille francs, il s'adonna à la peinture et à la sculpture. Il habitait rue Victor Masse, 23, un petit appartement auquel était adjoint un atelier. Aimant à voyager, il partait fréquemment pour un ou deux mois, sans prendre la peine d'avertir ses parents ni ses amis. C'est à cause de cette habitude que l'on ne s'était nullement préoccupé de sa disparition.

Dans la matinée du 18 juin il descendit de chez lui, en tenue de voyage, fit placer une grande malle sur une voiture de place et annonça à sa concierge qu'il partait en voyage. Il remit à celle-ci les clefs de son appartement, comme il avait l'habitude de le faire lorsqu'il s'absentait, et lui dit : « Si des lettres arrivaient, vous les feriez suivre à l'adresse que je vous indiquerai ultérieurement. »

Une heure plus tard, à sa grande surprise, la concierge vit reparaître son locataire. Elle lui donna un télégramme qui venait d'arriver pour lui. M. de Béhague monta chez lui avec cette dépêche. Il était depuis quelques minutes seulement dans son appartement, lorsqu'un monsieur fort élégant vint lui rendre une courte visite. Ce visiteur parti, M. de Béhague descendit à son tour. Il s'éloigna de la maison sans avoir remis ses clefs à la concierge ni sans lui avoir fait la moindre recommandation.

L'identité du cadavre établie

La concierge n'eut plus de nouvelles de son locataire jusqu'au moment où les agents de M. Hamard vinrent lui faire savoir, avant-hier matin, qu'on avait découvert, dans le bois de Villeneuve-l'Etang, le cadavre d'un homme qu'on croyait être M. Georges de Béhague. On n'avait trouvé dans les poches de cet inconnu aucune pièce d'identité, mais un jardinier de Marnes avait cru le reconnaître pour un des amis du peintre qui avait habité autrefois cette localité et dont il soignait alors le jardin.

Ce renseignement, joint à l'indication fournie par les initiales G B brodées sur le linge, et par le blason surmonté d'une couronne comtale gravée à l'intérieur du boîtier de la montre du désespéré, avait permis de supposer qu'il s'agissait de M. de Béhague.

On prévint la plus proche parente de M. Georges de Béhague, sa cousine, Mme Bourdon, qui habite 40, rue Condorcet. Mme Bourdon et son mari se sont rendus hier matin à Versailles où on leur a montré les photographies prises avant l'ensevelissement du cadavre. Bien que les blessures aient défiguré la victime, Mme Bourdon a cru pouvoir reconnaître son cousin.

L'opinion de plusieurs de ses amis

Mme Bourdon, qui a reçu un rédacteur du *Temps*, lui a dit :

— Je ne peux croire à un suicide. Rien ne pouvait déterminer mon cousin, dont la situation de fortune était bonne, dont l'humeur était celle d'un garçon heureux de vivre, à se donner la mort...

Un des amis présents, M. G..., ancien député, a exprimé le même avis :

— Georges de Béhague était un gai et joyeux vivant. Il a dîné chez moi le 5 juin et m'a demandé de le présenter au Touring-Club, ce qui n'indiquait pas une disposition au suicide. Nous avions pris rendez-vous le mercredi suivant pour aller à l'hôtel du Touring-Club. Ce jour-là encore, il était de très bonne humeur.

Le 12 juin, il m'envoyait de Folkestone une carte postale très amusante.

Mais un autre ami de M. de Béhague, un jeune sculpteur, M. Mercier, n'est pas surpris, au contraire, par ce suicide :

Il avait, nous dit-il, des heures de mélancolie profonde. Il avait conscience de mener une vie sans intérêt, et sans but.

A mon avis il a dû hésiter entre quitter Paris et se suicider. Vous savez qu'on a retrouvé sur lui une somme de 2.495 fr. et un billet de première classe pour le Havre. Ce billet et une si grosse somme semblent indiquer qu'il a eu l'intention d'aller prendre le Transatlantique qui partait le soir même pour New-York.

La dépêche qu'on lui a remise lorsqu'il est revenu chez lui a dû avoir une influence décisive sur sa détermination.

M. Georges de Béhague, qui avait quarante ans, devait épouser prochainement une jeune fille avec laquelle il était fiancé, depuis plusieurs mois.

Accident d'automobile

Chartres, 27 juin. — Une automobile de course dirigée par le mécanicien Thomas, et sur laquelle avaient imprudemment pris place deux sous-officiers d'infanterie et deux artistes lyriques du concert de la Gaîté, Mlles Mariette Debrieux et Irma Oudart, a culbuté au boulevard de la Courtille. Tous les voyageurs sont fortement contusionnés. Quant à la voiturette, elle est entièrement brisée.

Douceur évangélique

Evreux, 27 juin. — Le Tribunal correctionnel des Andelys a condamné à six mois d'emprisonnement le curé de Boissement, pour avoir tiré plusieurs coups de revolver, pendant les dernières élections municipales, sur un nommé Dubray, domestique.

LA GUERRE
russo-japonaise

LA SITUATION

L'avance convergente de sept divisions japonaises dans la direction de Kaï-Ping se poursuit sans arrêt, mais avec une extrême lenteur ; on sent que les Japonais calculent leurs marches avec une précision rigoureuse, de manière à faire paraître en même temps toutes leurs têtes de colonne et à déloger les Russes par ce moyen, avec le moins de pertes possible. Ce résultat ne peut être atteint que par une combinaison sévère de tous leurs mouvements ; aussi déploient-ils entre les éléments divers de leurs dispositifs de marche l'activité ordonnatrice et le scrupule de liaison qui sont deux de leurs habitudes caractéristiques.

La dépêche adressée le 26 à Saint-Pétersbourg par le général Sakarof fait connaître que sur les trois routes principales aboutissant à Kaï-Ping, celle qui vient du col de Tsi-Pan Ling (route intermédiaire), celle du col de Fa-Sing, route du Sud, et la grande route parallèle à la voie ferrée, les colonnes japonaises ne sont plus qu'à une marche (30 kilomètres) de leur objectif. Elles pouvaient donc, à partir du 26 au matin, l'atteindre en un seul jour et leur entrée dans Kaï-Ping est peut-être ce soir 27, un fait accompli.

Il est assez significatif qu'aux cols de Pan-Kia-Beï, de Pantchan, de Ta-Lin et enfin autour de Feng-Hoang-Tcheng la situation reste stationnaire. L'armée du général Kuroki demeure provisoirement sur ses positions ; elle continue de menacer virtuellement Liao-Yang et Haï-Tcheng, en vue d'y maintenir une partie des forces russes et de faciliter l'opération de Kaï-Ping. Cette attitude n'est qu'un *bluff* ; elle n'en impose pas à Kouropatkine, que nous voyons s'avancer résolument et se retrancher à Tache-Kiao.

D'ailleurs, il n'est pas douteux qu'après l'occupation de Kaï-Ping, Kuroki se portera à son tour vers Siou-Yen, car les rassemblements d'Haitcheng et de Tache-Kiao sont inquiétants pour lui. Cette nouvelle position japonaise sur le front Siou-Yen Kaï-Ping, en attirant sur elle l'offensive des Russes, dans la seconde partie de la campagne, les portera là où ils veulent aller, c'est-à-dire vers Port-Arthur ; elle est donc dans une certaine mesure conforme à leurs intérêts.

A Port-Arthur

A propos du combat naval qui a eu lieu ces jours-ci devant Port-Arthur, le correspondant du *Times* insiste sur les difficultés que les Russes ont eues à sortir de Port-Arthur et à y rentrer, en raison de l'étroitesse du goulet. L'opération de la sortie aurait duré quatre heures et demie ; elle aurait laissé au navire-éclaireur tout le temps d'observer la manœuvre et aux fractions de l'escadre japonaise le temps de se rassembler.

Un télégramme du correspondant du *Daily Telegraph* à Tokio contient le rapport circonstancié de l'amiral Togo sur les événements du 23 juin. Il ressort de ce rapport que la flotte russe avait quitté Port-Arthur, soit pour attaquer l'escadre japonaise qu'elle comptait peut-être prendre au dépourvu, soit pour battre la mer.

Les Japonais la laissèrent sortir et l'attaquèrent le plus loin qu'ils purent, mais lorsque les Russes se trouvèrent en face d'une seconde escadre, le soir tombant, ils rétrogradèrent vers Port Arthur, où ils ne purent rentrer, soit que la mer fût basse, soit parce qu'ils craignaient les torpilles du chenal. C'est dans cette position d'attente que le *Péresviet* fut atteint. Quant aux deux autres bâtiments avariés, ils peuvent avoir souffert des attaques renouvelées des torpilleurs japonais ou avoir subi des avaries de machine. Voici le rapport de l'amiral Togo, d'après la version du *Daily Telegraph* :

Le 23 juin, ma flotte combinée attaqua l'ennemi au large de Port-Arthur. Le matin, de bonne heure, le navire éclaireur me signala par télégraphe que les cuirassés *Peresviet, Poltava, Sebastopol*, avec les croiseurs *Bayan, Pallada, Diana, Novik* et *Askold*, précédés de plusieurs vapeurs drague-mines, sortaient du port. Je me dirigeai en toute hâte vers le lieu de rendez-vous fixé pour le cas de sortie de l'ennemi, et j'envoyai les 4e et 14e flottilles de contre torpilleurs surveiller les mouvements de l'ennemi.

Vers onze heures du matin, le *Cesarevitch*, le *Retvisan* et le *Pobieda* rejoignirent les vapeurs drague-mines qui commencèrent à circuler dans la section des mines et tentèrent de se frayer un chemin, car nous les gênions.

A trois heures du soir, mes 4e et 14e flottilles attaquèrent sept des contre-torpilleurs qui couvraient les opérations de dragages et les bâtiments russes. Un des bâtiments russes prenant feu s'enfuit dans le port. Le *Novik* sortit et rejoignit le gros de la flotte. L'ennemi s'étant frayé un chemin avec l'aide des vapeurs dragueurs, le *Novik* se lança vers la haute mer.

Notre troisième escadre de combat, gardant le contact, attira l'ennemi vers le sud. Notre première escadre, cachée au sud de l'île Gugan, attendait l'ennemi et concentrait tous ses torpilleurs.

A 6 h. 1|4 du soir, notre première escadre aperçut l'ennemi à 8 milles au nord-ouest de l'île Gugan. Le *Cesarevitch* ouvrait la marche avec le *Novik* et les contre-torpilleurs à sa droite : il se dirigeait vers le sud.

A 7 h. 1|2, la distance qui nous séparait était de 14 mille mètres ; l'ennemi changea sa route légèrement, et nous le suivîmes.

A 8 heures du soir, l'ennemi changea encore sa route vers le Nord. Nous tournâmes de huit points et nous marchâmes en ligne jusqu'au coucher du soleil.

A 8 h. 20, j'ordonnai aux torpilleurs d'attaquer l'ennemi. A 9 h. 1|2, quand nous fûmes à une distance de cinq milles du port, la 14e flottille fit la première attaque sur l'arrière de l'ennemi, la 5e flottille la suivant.

Le désordre se mit parmi la flotte ennemie qui ne put atteindre le port, de telle sorte qu'à 10 h. 1|2 elle mouilla dans la rade, où nous l'attaquâmes huit fois avant la tombée de la nuit.

A dix heures et demie du soir, notre 16e flottille s'élança de Shosan-Point et lança deux torpilles sur l'avant d'un cuirassé qui ressemblait au *Peresviet* et qui coula immédiatement. Nous ne pûmes nous assurer d'aucun autre résultat jusqu'au matin où nous vîmes un cuirassé manquant et deux navires du type *Sebastopol* et *Diana*, incapables de manœuvrer leurs machines.

Le 24, c'est-à-dire vendredi, la flotte ennemie rentra au port, quelques navires étant remorqués, et d'autres par leurs propres moyens. Le dernier rentra à 4 heures de l'après-midi.

Saint-Pétersbourg, 27 juin. — Le gros public de Saint-Pétersbourg continue d'ignorer le résultat de la bataille navale livrée devant Port-Arthur. Il ne connaît l'existence même de cette bataille que par un télégramme de l'amiral Alexéïef, publié dans les journaux de ce matin.

Détachement japonais surpris

Saint-Pétersbourg, 27 juin. — Le correspondant des *Novosti* télégraphie de Moukden que le général Mistchenko a surpris un détachement d'éclaireurs japonais en le tournant à l'ouest du Yalou.

L'attaque des cosaques fut d'abord repoussée, mais des renforts leur étant venus, ils brisèrent la résistance des Japonais, qui s'enfuirent en débandade pendant douze heures jonchant la vallée de leurs cadavres.

L'obscurité seule fit cesser la poursuite. Les pertes sont insignifiantes.

Navires japonais avariés

Tché-Fou, 27 juin (source anglaise). — L'équipage d'une jonque chinoise qui se trouvait vendredi matin, au lever du soleil, dans le voisinage de Port Arthur, déclare avoir aperçu deux grands navires et trois torpilleurs japonais avariés s'éloigner de la flotte stationnée au large de la rade.

Cruautés des Japonais

Saint-Pétersbourg, 27 juin. — On télégraphie de Liao-Yang, le 27 juin :

Le prince don Jaime de Bourbon a été témoin de cruautés révoltantes commises par des soldats japonais sur des blessés russes. Les Japonais allèrent jusqu'à transpercer les cadavres à coups de baïonnette.

Quand la station de Vafangou fut évacuée par les Russes, le prince écrivit sur un mur, en grosses lettres, une protestation adressée aux généraux japonais, au sujet des horreurs dont il avait été témoin et il exprima, en terminant, l'espoir que des faits pareils ne se renouvelleraient pas.

POLITIQUE RÉGIONALE

Elections Cantonales

A LILLE

Voici quels sont les candidats désignés par le P. O. F. pour les cantons de Lille :

Pour le Conseil général. — Canton Sud, M. Ghesquière. — Canton Centre, M. *Inghels. — Canton Nord, M. Philippe.* — Canton Ouest, M. Bondues.

Pour le Conseil d'arrondissement. — Canton Est, M. Krebs. — Canton Nord-Est, M. Lelièvre. — Canton Sud-Est, M. Saint-Venant. — Canton Sud-Ouest, M. Ragheboom.

On remarquera que pour le Conseil général le seul conseiller sortant collectiviste M. Devernay ne se représentera pas. C'est M. Ghesquière qui est sur les rangs.

Ajoutons que la *Dépêche* en annonçant que MM. Devernay et Vandaële, qui sont employés municipaux, ne solliciteront pas le renouvellement de leur mandat, déclare qu'ils ont pris cette décision « sans pourtant que personne leur ait rien demandé dans ce sens ».

A TRÉLON

Dimanche 26 juin, a eu lieu à Trélon, une réunion du Comité d'action et de défense républicaines pour le choix d'un candidat au Conseil général.

Environ 250 électeurs de toutes les communes du canton avaient répondu à l'appel du dévoué président du Comité cantonal, le citoyen Pécheux, maire de Baives.

Après quelques paroles du président expliquant la nécessité de l'union de toutes les gauches, M. Léon Bernier, que quelques amis avaient sollicité, décline toute candidature et s'engage à soutenir énergiquement le candidat nommé par le Congrès.

M. Eugène Buissart fils, ancien adjoint au maire de Fourmies, conseiller municipal, officier d'académie, est alors acclamé par la salle entière, candidat au Conseil général. M. Buissart remercie les congressistes de leur marque de sympathie, et accepte de soutenir le 31 juillet le drapeau de la République démocratique.

Pour terminer cette belle réunion, M. Pécheux met aux voix l'ordre du jour suivant adopté à l'unanimité :

« Les membres du Comité d'action et de défense républicaines du canton de Trélon (Nord), réunis en assemblée générale le 26 juin 1904, à Trélon, sous la présidence du citoyen Pécheux, maire de Baives,

« Considérant que le ministère Combes est le seul qui se soit occupé d'une façon sérieuse et sans faiblesse de la question anticléricale, adressent toutes leurs félicitations à M. le Président du Conseil pour l'énergie calme avec laquelle il poursuit l'œuvre entreprise, et l'assurent de leur entière cohésion à son programme d'action philosophique et sociale. »

CHRONIQUE RÉGIONALE

Brevet élémentaire. — Hier ont commencé les examens du brevet élémentaire pour les garçons. Voici le texte des épreuves :

Dictée : *La politesse.*

La politesse, même superficielle, vaine et un peu fausse, est un hommage aux vertus qu'elle imite : vertu de respect des autres, de déférence, d'obligeance, d'empressement à plaire et à rendre service : toutes habitudes qui limitent, en ses manifestations, le gros égoïsme sans gêne, qui contiennent un peu la brute en nous, qui plient la machine à des gestes de douceur et d'égards. L'âme n'y perd rien, et peut-être finit-elle par y gagner quelque chose avec le temps.

D'ailleurs il n'est pas du tout de l'essence de la politesse de consister en vaines formules. C'est l'huile dans les rouages ; c'est le tampon élastique pour adoucir les heurts, c'est l'image idéalisée des relations humaines telles qu'elles devraient être.

De la bonté du cœur elle est la douce image, c'est la bonté qu'on chérit en elle.

Elle n'est donc pas un simple masque mondain.

J'attache, pour mon compte, un prix infini à ce que la politesse reste une pièce importante de l'éducation de notre démocratie. A ceux qui croient que la démocratie est nécessairement l'école du sans-gêne et de l'irrespect universel, la démocratie française doit prouver le contraire. Notre peuple, en devenant plus libre, n'a rien perdu apparemment de ses dons. Pourquoi donc ne ferions-nous pas bénéficier nos institutions libres du bon renom qu'attire toujours la bonne grâce? Nous le pouvons, nous le devons. Certes, la politesse populaire ne peut être la politesse de cour. Elle est comme un parfum dilué, comme un trésor jeté par les fenêtres et qui ne peut se répandre qu'en monnaie. Mais au moins, gardons précieusement la monnaie de la vieille politesse française. Et pour cela, comptons un peu, comptons beaucoup même sur les familles si nombreuses encore dans le peuple où la politesse s'est conservée avec le vieux fonds des bonnes traditions et des bons sentiments. — Henri Marion.

1. Dire en quoi consistent : 1. l'obligeance, 2. la différence, 3. la sociabilité, 4. l'irrespect ;

2. Donner un synonyme du mot *pièce* (... reste une pièce importante...) ;

3. Justifier votre manière d'écrire le mot *fonds* (...le vieux fonds...) ;

4 Analyser grammaticalement les mots : *Et qui ne peut se répandre qu'en monnaie.* »

En raison de l'inégalité de difficulté des questions ci-dessus, la commission de correction prendra pour base de notation les différents *maxima* suivants : 1re réponse 4 points ; 2e, un point ; 3e, 2 points ; 4e, 3 points. Total 10 points.

Composition française. — Vous avez fait une promenade un jour de printemps, quand les arbres fruitiers étaient en fleurs. Le lendemain vous êtes repassé au même endroit : une gelée malfaisante avait détruit sans espoir la récolte.

Faites le récit de ces deux promenades et dites les sentiments divers qu'elles vous ont inspirés.

Arithmétique. — 1. Un terrain est vendu par un propriétaire avec une perte de 2|13 du prix d'achat, puis racheté par un second propriétaire qui l'a payé les 10|7 du prix de vente précédent ; il est revendu par ce second propriétaire avec une perte égale aux 2|15 du prix auquel il l'avait payé, et le produit de cette vente est placé en rente sur l'Etat à 3 0|0.

1. Quel est ce produit, sachant qu'il représente un revenu de 3.100 fr. au cours de 94 fr. 65,

2. Quel a été le prix auquel le premier propriétaire a acheté le terrain ?

2. Démontrer que si l'on divise le plus petit commun multiple de deux nombres par chacun de ces nombres, les quotients obtenus sont premiers entre eux.

Etendre la propriété au cas où l'on divise le plus petit commun multiple de plusieurs nombres par chacun de ces nombres.

L'Union des Sapeurs-Pompiers à Arras. — Dimanche a eu lieu à Arras, ainsi que nous l'avions annoncé, l'assemblée de l'*Union des Sapeurs-Pompiers du Nord.* Après un simulacre d'incendie sur la Place, les délégués se sont réunis salle des Concerts, sous la présidence de M. Mariette, conseiller de préfecture ; on a donné lecture des rapports sur l'état des finances de la société et on a discuté, non sans animation, le décret de réglementation des compagnies de sapeurs-pompiers.

On a critiqué en particulier l'article du décret qui défend le cumul des fonctions de maire et d'officier de pompier dans la même commune. Mais on a applaudi vivement le très distingué président de l'*Union*, M. Testelin, chevalier de la Légion d'honneur, capitaine de la compagnie d'Haubourdin, quand, répondant à une interpellation d'un des membres de la réunion, il a déclaré qu'il ne fallait peut être pas, comme on venait de le dire, toujours et dans toutes les circonstances demeurer pompier avant tout ; le devoir commande en effet, quelquefois de faire abandon du grade d'officier et d'accepter en échange la fonction de premier magistrat de la commune.

Le capitaine Boivin, de Lille, trésorier, expose ensuite la situation financière de la société qui a actuellement une réserve de près 5.000 francs.

Le conseil a été ensuite renouvelé comme suit :

Président, MM. Testelin ; secrétaire-général, Mahieux, à La Bassée ; vice-trésorier (Nord), Charlier.

Avesnes, vice-président, MM. Elliet, à Sains-du-Nord ; délégué, Menessier, à Fourmies.

Douai, vice-président, MM. Gras, de Douai; délégué, Roussel-Fogt, d'Aniche.

Lille, vice-président, MM. Herland, de Lille ; délégué, Pasquesoone, à Quesnoy-sur-Deûle.

Arras, vice-président, MM. Coës, d'Arras ; délégué, Plouvier, de Neuville-St-Vaast.

M. le capitaine Outrebon, de Béthune, lit un rapport sur le service d'incendie, et espère la création de postes permanents de pompes automobiles à incendie.

M. le capitaine Spriet, de Lens, demande la mise à l'étude d'un nouveau mode d'attribution de prix aux compagnies de pompiers prenant part à des concours. Cette proposition mise aux voix est adoptée.

M. le lieutenant Chartier fit une étude sur le décret du 10 novembre 1903 et sur les modifications à y apporter, en ce qui concerne les honneurs militaires, le drapeau et l'attribution des grades.

Un banquet de cent soixante-dix couverts a été servi à l'« Hôtel de l'Univers» et de nombreux toasts ont été portés.

Un drame dans un wagon

A ASCQ

Un de nos lecteurs nous raconte un acte de courage dramatique dont il a été témoin dimanche. Voici sa lettre :

Le train qui quittait Orchies hier matin à 9 h. 30 allait arriver en gare d'Ascq, lorsque les voyageurs d'un compartiment de 3e classe virent tout à coup un douanier quitter brusquement sa place, et se précipiter dans le couloir du wagon, vers la porte de sortie avec l'intention très évidente de s'élancer sur la voie.

Un employé, M. Bégard Henri, qui contrôlait les billets, s'en étant aperçu, courut derrière lui et fut assez heureux pour le retenir. Mais le malheureux douanier qui ne se trouvait plus qu'à un pas de la mort, ne voulait pas être sauvé.

Se retournant avec furie vers son sauveteur, il lui lança quelques formidables coups de poing, que le brave homme supporta avec courage et sans lâcher prise.

Ce fut une lutte étrange et terrible dans ce couloir étroit de wagon-tramway : Le douanier, doué d'une force peu commune, grinçant des dents, voulant s'arracher de l'étreinte de ce brave chef de train qui le tenait d'une main, tandis que de l'autre, il se cramponnait à une poignée de porte, tout en recevant les terribles coups du forcené.

L'étroitesse du couloir empêchait de venir en aide d'une façon efficace au courageux Bégard ! Enfin, un autre employé put arriver derrière le malheureux douanier et aider son camarade de service à le maintenir jusqu'au complet arrêt du train.

Bégard Henri est digne des plus grands éloges. Au risque de sa vie, car à tout moment l'autre pouvait l'entraîner à la mort, il empêcha de se tuer un homme qui, livré à lui-même, eut certainement mis fin à ses jours.

Bégard Henri mérite plus que des éloges.

Nous espérons que l'Administration des Chemins de fer du Nord, qui peut être fière d'avoir à son service un homme si brave et si généreux, s'efforcera de lui faire donner la récompense dont il est digne.

Dernière Heure

PARIS

Philanthropie

M. Georges Trouillot, ministre du Commerce, a reçu ce soir à 5 heures 1|2, MM. Alphonse, Edmond et Gustave de Rothschild, qui sont venus l'entretenir de leur intention de consacrer une somme de 10.000.000 à une fondation ayant pour objet la construction d'habitations à bon marché et, d'une façon générale, la réalisation de tous les moyens propres à améliorer les conditions de l'existence matérielle des travailleurs.

M. Georges Trouillot a vivement félicité et remercié MM. de Rothschild de leur offre si généreuse, qui permettra de donner un développement plus important à une œuvre d'une portée sociale si considérable.

PARIS

Elections du Conseil général de l'Algérie

Les élections portaient sur 43 sièges. Ils se décomposaient ainsi, avant le renouvellement :

Républicains ministériels, 22. — Antiministériels, 21.

Après le renouvellement :

Républicains ministériels, 35. — Antiministériels, 5. — Ballottages favorables au ministère, 3. — Sièges gagnés, 13.

VERSAILLES

Grève de boulangers

Une grève de boulangers s'est déclarée ce soir. Le travail a cessé dans toutes les boulangeries. Il s'agit d'une question de salaire. Le Préfet a pris toutes les mesures pour assurer l'ordre et l'alimentation de la ville.

SAINT-PÉTERSBOURG

Les Russes repoussés

Le général Sakaroff télégraphie que le 26 les Japonais se sont portés en avant de la station de Vanselin vers le nord-ouest et de Siou-Yen, vers l'ouest.

Le 25 ils ont exécuté un mouvement offensif au nord de Seloudjeu, sur la route de Liao-Yang et de la passe Modelin.

Après de vives escarmouches les avant-postes russes ont reculé, et les Japonais ont avancé d'une quarantaine de kilomètres.

Le 22, au nord de Feng-Hoang-Tcheng, près de Hyaniansin un détachement russe appuyé par une batterie de montagne, a délogé les Japonais de plusieurs positions fortifiées, mais après un combat qui dura une journée entière, contre un ennemi fort de un régiment et de 19 canons, les Russes ont battu en retraite à la faveur de la nuit.